

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 6 février 2018 à 19h30 à la salle du conseil située
au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS
Yves Lapointe,
Michel Viens,
Francis Boucher,
Raymond Frève arrivé à 19h35
Renaud Ouellet,

Est absent : Charles Montamat

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par MME Nancy St-Pierre, mairesse,
Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-02-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des
membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-
Kamouraska adopte l'ordre du jour en laissant ouvert le point
« varia » pour la séance.

02-02-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2018

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des
membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-
Kamouraska adopte le procès-verbal du 9 janvier 2018 tel que
déposé.

03-02-2018

**AVIS DE MOTION #2018-234 POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2018-234 RÉGISSANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES**

M. Yves Lapointe donne avis qu'il y aura, à une séance
subséquente, l'étude d'un règlement régissant le numérotage des
immeubles

04-02-2018

EMBAUCHE D'AIDE AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE Mme Sophie De Courval, adjointe à la
direction générale a été absente pour une période de trois semaines
consécutives pour des raisons personnelles ;

CONSIDÉRANT QUE Mme De Courval est aussi responsable du
comptoir postal ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Boucher et
résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-
Kamouraska autorise l'embauche de Mme Guylaine Caron, pour un
maximum de vingt heures, afin permettre à la direction générale de
mettre à jour certains dossiers.

05-02-2018

AFFECTATION D'UN MONTANT AU FONDS EGOUTS (59 13100)

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des
membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-
Kamouraska d'affecter un montant de 3 277 \$ provenant des taxes

2017 et de 3 136 \$ provenant des taxes de 2018 pour un total de 6 413 \$ au Fonds Égouts.

06-02-2018

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE FDT-VOLET
AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'est engagé, par la résolution 07-04-2016, à respecter l'entente de partenariat pour le développement de nos collectivités ;

ATTENDU QUE le fonds de développement du territoire (FDT) permet aux municipalités du Kamouraska d'allouer des fonds à des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie ;

ATTENDU QUE le fonds FDT octroyait à la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska un montant annuel de 8 000 \$ sur trois ans, lesquels montants n'ont jamais été engagés par la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité dispose en date du 5 février 2018 d'un montant de 24 000\$ attribuable à un projet ;

ATTENDU QUE la formation du comité « Groupe de Réflexion sur l'Avenir de la Vocation des Immeubles religieux »(GRAVIR) est centrale au développement de la municipalité, et correspond à plusieurs des objectifs du Plan de Développement 2018-2022, présentement en cours de rédaction ;

ATTENDU QUE la démarche du comité GRAVIR à Saint-Joseph-de-Kamouraska est en réflexion afin de donner des nouvelles fonctions à l'église et que celles-ci correspondent à plusieurs des objectifs du plan de Développement 2018-2022, présentement en cours de rédaction ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord avec la démarche de réflexion et d'orientation du Comité GRAVIR concernant le réaménagement de la salle de l'Église en salle multifonctions afin d'améliorer le milieu de vie de Saint-Joseph-de-Kamouraska, dans le respect des priorités du fonds de Développement du Territoire ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska de collaborer avec ce Comité pour ainsi obtenir le montant de 24 000\$ afin d'élaborer le projet de conversion de l'église. Le conseil nomme Mme Nathalie Blais, directrice générale, répondante autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande et M. Clément Clerc, président du comité Gravir, est désigné comme responsable communautaire du projet, et sera épaulé par Mme Julie Thibodeau-Bélair, agente de développement et de loisirs.

07-02-2018

**MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE
KAMOURASKA AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI 134) AUX
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX (ZONAGE, PERMIS ET
CERTIFICATS ET LOTISSEMENT)**

ATTENDU la demande de permis de rénovation pour des agrandissements provenant de producteurs agricoles de la municipalité nécessitant des dérogations mineures ;

ATTENDU que ces dérogations mineures relatives aux odeurs et aux distances séparatrices ne sont pas recevables par le conseil

municipal local puisqu'elles sont incluses juste dans le règlement de contrôle intérimaire #134 de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au service d'aménagement de la MRC de Kamouraska de procéder à la modification des règlements municipaux de Saint-Joseph-de-Kamouraska (zonage, permis et certificats et

lotissement) afin d'y intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire (RCI # 134).

08-02-2018

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU la lettre reçue d'une contribuable de la municipalité ayant été impliquée dans l'accident survenu en décembre 2017 à l'intersection des route de l'Église, de la Station et du 4^e rang à Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

ATTENDU QUE cette intersection a toujours causé des problèmes depuis plusieurs années autant en été qu'en hiver et surtout pour les automobilistes provenant de la route de la Station qui se dirigent vers le 4^e rang ;

ATTENDU QU'une attention spéciale devrait être apportée en hiver pour épandre plus d'abrasif et diminuer le banc de neige pour la visibilité ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au ministère des Transports du Québec d'ajouter dans leurs dossiers prioritaires l'amélioration de la visibilité à l'intersection de la route de la Station, du 4^e rang Est et de la route de l'Église avant qu'il arrive un accident mortel. La solution pourrait être d'ajouter une signalisation mieux appropriée ou de modifier la courbe. Le rabaissement du banc de neige à l'intérieur de la courbe améliorerait également la visibilité et diminuerait le risque élevé d'accident en hiver.

09-02-2018

PRIORITÉS LOCALES 2018-2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA POUR LA SQ DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska transmet à la Sureté du Québec ses priorités locales pour 2018-2019 soit la vitesse sur la rue principale et la circulation des camions lourds afin qu'ils empruntent les bonne routes et qu'ils ne circulent pas sur les rues du village selon la signalisation en vigueur.

10-02-2018

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ « COURS D'EAU »

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska crée un fonds réservé pour le surplus en cours d'eau provenant de la facturation de taxes 2017 (25 % à l'ensemble) du cours d'eau « Pieds des côtes » de 1 000 \$. Un montant à l'ensemble devrait être facturé en 2018 de 25,25 \$ concernant le cours d'eau de la rivière Fouquet, il sera prélevé sur ce fonds réservé plutôt que de le facturer.

11-02-2018

APPROBATION DES TRAVAUX POUR LES COURS D'EAU

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents:

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur le cours d'eau Saint-André prévus par la MRC en 2018 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie les travaux correctifs sur le cours d'eau Pied des côtes si ceux-ci s'avèrent nécessaires et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus du cours d'eau Saint-André en 2018.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

12-02-2018

APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC/VOLET PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2014-2018 (TECQ) DOSSIER #65-14030

CONSÉDÉRANT QU'une programmation de travaux par la résolution 03-09-2017 a été déposée au ministère des Affaires municipales et acceptée par Le ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard en date du 21 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la direction générale à aller en appel d'offres public pour la réfection des 5^e Rang Est et Ouest et de la Route de Picard selon la programmation de travaux déposée au ministère pour un montant totalisant 190 240 \$.

13-02-2018

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE M. Laurent Lessard, ministre des Transports a confirmé par lettre, le 12 juillet 2017, une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour l'année civile 2017 pour le 5^e rang Est et Ouest, les routes de l'église et de Picard ;

ATTENDU QUE la date limite pour soumettre la résolution attestant des travaux est le 16 février 2018 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de St-Joseph-de-Kamouraska approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la mobilité et de l'électrification des Transports

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

14-02-2018

EMBAUCHE D'UN ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT la rencontre et la discussion avec M. Alfred Pelletier, architecte, concernant le projet de la future caserne ;

CONSIDÉRANT la demande de soumission déposée à M. Alfred Pelletier afin de produire des plans et devis pour la construction de la future caserne ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 7 septembre 2017 pour :

- Les plans et devis pour la somme de : 7 500 \$ et
- Les services durant la construction pour la somme de 4 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise l'embauche M. Alfred Pelletier, architecte, afin de produire des plans et devis finaux et faire l'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle caserne au prix total de 12 000,00\$ plus les taxes.

15-02-2018

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 12-11-2017

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska annule la résolution 12-11-2017

16-02-2018

EMBAUCHE D'UN LABORATOIRE POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX DANS LE DOSSIER « CONSTRUCTION DE LA CASERNE »

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission par invitation à trois laboratoires de la région a été faite en novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une résolution (12-11-2017) a été faite à la réunion du 7 novembre 2017 pour l'acceptation d'un laboratoire mais n'a pas tenu compte de toutes les données ;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissionnaires ont déposé une soumission :

| NOM | ÉTUDE GÉOT. | CONTRÔLE DE LA QUALITÉ |
|------------------|--------------------|-------------------------------|
| LER : | 3 092 \$ | 4 077,25 \$ |
| Englobe : | 6 250 \$ | |
| GHD : | 4 300 \$ | 7 075 \$ |

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'embauche du plus bas soumissionnaire conforme :

Le laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER) :

- pour l'étude géotechnique au montant de : 3 092 \$
- pour le contrôle de la qualité au montant de : 4 077,25 \$

Le tout pour un total de 7 169,25 \$ pour que le terrain de la nouvelle caserne sur le rang 5 Ouest soit prêt pour la construction.

- Une vérification des soumissions a été faite par l'ingénieur qui atteste de la conformité de LER

17-02-2018

EMBAUCHE D'UN LABORATOIRE POUR LE PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'INSTALLATION SEPTIQUE DANS LE DOSSIER DE LA FUTURE CASERNE »

CONSIDÉRANT QUE le laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER) a obtenu le mandat pour l'étude géotechnique et le contrôle de la qualité et que le montant ne sera surement pas supérieur à 25 000 \$ le conseil a décidé d'y aller de gré à gré :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-

Joseph-de-Kamouraska mandate le laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER) pour le programme d'intervention pour l'installation septique au montant de 1 381,00\$

18-02-2018

ANNULLATION DE LA RÉOLUTION 10-12-2017 (MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR LES PLANS DE LA CITERNE) ADOPTÉE EN DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska annule la résolution 10-12-2017

19-02-2018

HONORAIRES PROFESSIONNELS / ACTUEL CONSEIL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE RÉSERVE INCENDIE AVEC BORNE SÈCHE ET PRÉPARATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES POUR LE Puits ARTÉSIEN POUR LA NOUVELLE CASERNE

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Actuel conseil le 1^{er} février 2018 afin de produire des plans et devis pour la citerne adjacente à la future caserne et la préparation des documents d'appel d'offres pour le nouveau puits artésien au montant de 3 700 \$;

CONSIDÉRANT QU'un prix de 1 300 \$ est fixé dans la même soumission pour :

- le service au bureau, incluant deux visites de chantier avec rapport et photos et
- une visite d'acceptation définitive des ouvrages

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la soumission de la firme d'ingénieur Actuel conseil afin de produire des plans et devis et faire la surveillance lors des travaux de construction de la citerne adjacente à la nouvelle caserne au prix total de 5 000 \$ plus les taxes. Ce prix sera ajusté advenant que des visites ne sont pas nécessaires.

20-02-2018

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE POUR 2018

CONSIDÉRANT le montant budgété en incendie en 2018 de 2 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'achat d'équipements incendie (adapteurs, raccords, lance turbo) par le directeur de KamEst pour un montant de 1 725,92 \$ plus les taxes selon la soumission d'Aéro-feu.

21-02-2018

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 12 AU 16 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se

positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 76,2% des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme soit 68,9% des garçons et 83,6 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85% établie par le gouvernement dans la nouvelle politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL VIENS, APPUYÉ ET RÉSOLU

- De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au courant de l'année 2018

22-02-2018

APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents ;

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des québécoises et des québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'**investir** les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

23-02-2018

JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

ATTENDU QUE

- Le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;
- il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;
- beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;
- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités physiques saines;
- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;
- les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;
- la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;
- la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

EN CONSÉQUENCE ,

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal proclame le premier samedi de juin

<Journée nationale de la santé et de la condition physique >
dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

Pour augmenter la participation et améliorer la santé des Canadiens, nous nous engageons à organiser le jour de la Journée nationale de la santé et de la condition physique des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation.

24-02-2018

APPUI À L'O.T.J POUR SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR 2017-2018 À L'URLS POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL BOULE DE NEIGE EN FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2018, la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska entend soutenir l'organisation et la réalisation du festival Boule de neige sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que le projet répond aux objectifs et aux exigences du programme ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité

appuie l'O.T.J. dans sa demande d'aide financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2018-2019 et autorise l'agente de développement et de loisirs, Mme Julie Thibodeau-Bélair à compléter le formulaire et le signer.

25-02-2018

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE FESTIVAL BOULE DE NEIGE, L'ÉCOLE CHANOINE-BEAUDET ET LE HOCKEY MINEUR DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise une participation financière pour les différents comités suivant :

Festival Boule de neige : 50 \$

Ecole Chanoine Beaudet (Album des finissants) : 50 \$

Ecole Chanoine Beaudet (Bal des finissants) : 50 \$

Hockey mineur de Saint-Pascal : 50 \$

26-02-2017

ACCORDER DES HEURES DE PUBLICITÉ A HEPTA SCIENCE SUR LE SOLDE DES HEURES DE LA MUNICIPALITÉ AVEC PROMOTION KAMOURASKA

ATTENDU QU'au 1^{er} décembre 2017 le total des heures disponibles pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska était de 39 heures ;

ATTENDU QU'une demande est faite par l'organisme Hepta Science ayant pour objectif de protéger, faire connaître et transmettre de l'information sur la Rivière-du-Loup, représenté par Mme Charlene Dupasquier, directrice et M. Pierre Villemure , secrétaire ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise l'utilisation d'un maximum de cinq heures pour le comité *Hepta Science* dans le but d'aider l'organisme sur plusieurs aspects du cheminement, soit la restructuration, l'orientation, l'offre touristique et la promotion.

27-02-2018

APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB

005-17)

ATTENDU que le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU que par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU qu'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans

les régions où le service est désuet et/ou absent ;

Il est proposé par M. M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal ;

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

28-02-2018

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU que *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal Saint-Joseph-de-Kamouraska

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de

téléphonie cellulaire;

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

29-02-2018

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

ATTENDU que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU que la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

30-02-2018

DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

31-02-2018

AUTORISATION AU COMITÉ DU FESTIVAL « BOULE DE NEIGE » DE FERMER À LA CIRCULATION UNE PORTION DE LA RUE DE L'ÉGLISE SAMEDI LE 17 FÉVRIER 2018

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que l'autorisation est donnée au comité Festival « Boule de neige » de fermer à la circulation une portion de la route de l'Église, samedi le 17 février 2018 de 13h00 à 16h00.

32-02-2018

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais, directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2018 et ce, pour la période du mois de janvier 2018 ;

Prélèvements : 3 986,70 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 269,32 \$ (incluant la partie pour

- la machinerie de déneigement
- Remboursement cellulaire inspecteur : \$
- Paiement de 2 jeunes pour le service de garde lors de la consultation publique : 60 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 1, 2, : 9 742,11 \$ et 172,34 \$ (incluant les frais d'émission des T4 et relevés 1)

Liste des comptes à payer en janvier 2018 : 26 929,83 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents

qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

33-02-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 22h25.

Nancy St-Pierre, mairesse

Nathalie Blais, directrice générale